



Compte-rendu de la Commission Voyages des 6 et 7 novembre 2024

Présents : Christian Laemmel, Anne-Sophie Saboureau, Aurélien Barège, Eric Debief, Najed Mounine, Audrey Bioud, Nathalie Zanzola. Invité : Olivier Bellemain

Excusées : Anne-Claire Duloisy-Plainemaison et Véronique Escaich.

1 - Vie et organisation de la commission voyages :

- Par souci de clarté et pour une gestion optimale, la commission voyages va se limiter au 9 personnes désignées par le CSE. En revanche elle décide de faire appel aux assistantes et membres des différentes commissions ASC du réseau pour l'organisation et la gestion des voyages. A titre d'information, les CR seront envoyés à toutes les assistantes.
- **Autre bilan à tirer des premiers voyages** : La commission décide d'éviter de proposer des voyages dans les fortes périodes d'affluence comme Noël pour les raisons suivantes : les disponibilités sont faibles, les prix élevés et cela encourage le surtourisme contraire aux engagements de notre charte des Voyages.
- **Un questionnaire de satisfaction** a été envoyé aux collègues qui sont partis dernièrement en voyage avec le CSE Réseau.
- **Une rencontre est envisagée entre des membres de la commission des marchés**, le président et la vice-présidente de la commission voyages pour simplifier la démarche et préciser les critères de notation des agences de voyages.

2 - Supports de travail :

La commission voyages a rédigé :

- **Une charte** qui liste les engagements du CSE Réseau France 3 vers une politique de séjours plus responsables, durables, éthiques et solidaires. Vote de la commission : 6 présents, 6 pour. (Cf. Charte pour des voyages responsables annexe 1)
- **Une fiche de demande de devis.** Cette fiche fait office de cahier des charges et sera à transmettre aux agences pour obtenir des devis sur une base commune. Il est convenu que seulement 2 membres de la commission désignés pour une destination, fassent les demandes de devis auprès des agences. Cette fiche va permettre à la commission voyages de pouvoir comparer les différents devis des agences consultées sur les mêmes critères afin de présenter nos offres à la commission des marchés.
- **Tableaux comparatifs.** Afin de comparer les différents devis proposés par les agences. Un tableau comparatif a été créé avec des critères objectifs, qui pourront évoluer.
- **Une procédure de voyage.** Ce « rétro planning » va nous permettre de mieux anticiper nos demandes auprès des agences dans le but d'obtenir des meilleures propositions tarifaires sur nos voyages. En effet plus nous nous y prendrons tôt, plus bas sera le coût des vols, aussi, plus le travail de back office pourra être anticipé.

3 - Faible disponibilité des chambres singles, surcoût pour le salarié et extérieurs FTV

La commission a été alerté sur le fait que les personnes solos désirant participer à un voyage étaient doublement pénalisées :

- Surcoût lié au supplément chambre simple appliqué par les agences de voyage. (A titre d'exemple 550€ pour le voyage à New York, financé à 50% par le CSE. Soit un reste à charge de 275€ pour l'Ouvrant Droit.)
- Impossibilité de voyager avec un extérieur (Membre de la famille ou ami).

Pour répondre à cette réalité qui pénalise les solos et qui a un coût pour le CSE, la commission voyages propose une diminution de 25% de la part CSE du supplément chambre individuelle sur l'Ouvrant Droit. Cette réduction s'appliquerait dans deux cas de figures :

Exemple de communication retenue pour les salariés :

- Pour un salarié célibataire partageant sa chambre : 25% du prix de la chambre single.
- Tarif chambre single : 400 € prix agence
- Prise en charge CSE : 200 € (50 %)
- Réduction par Ouvrant Droit si partage de chambre : 100 € (50 % de la prise en charge CSE)
- Si deux Ouvrants Droit partagent la même chambre, chacun bénéficie de la réduction.

Avantages pour le CSE :

- Le nombre de chambres single proposé par les agences étant limité, le CSE encourage les personnes voyageant seules à se regrouper pour voyager avec un collègue de son Antenne ou du Réseau.
- Si le salarié préfère voyager avec un extérieur, alors le CSE répond à sa demande de ne pas voyager seul tout en lui accordant une réduction de 25% de la part CSE du supplément chambre individuelle.
- Aucune prise en charge par le CSE du supplément chambre individuelle donc économie potentielle.

Attention pour la commission d'arbitrage ce sont les points de l'OD qui détermineront le critère de priorité. Exemple : Un OD sans point de pénalité qui souhaiterait partir avec un extérieur peut être prioritaire face à un OD qui souhaiterait partir en famille mais qui a des points de pénalité.

4 - Aide au pré-acheminement et Conditions Générale de Vente

La commission Voyages propose que les salariés réservent eux-mêmes leur pré-acheminement le plus en amont possible (Train + Hôtel). Le train a été retenu pour des raisons de coût et d'écologie (Charte du CSE Réseau). Le CSE remboursera le salarié sur la base :

- D'un billet 2ème classe (sauf si la 1ère est moins chère. Justificatif à fournir).
- D'un découcher (chambre + petit déj) à 140€ maximum base chambre double.

La commission décide que les transferts en transport en commun ou le parking voiture à l'aéroport ne sont pas pris en charge. De même pour les repas du soir en cas de décoller.

Le salarié s'engage à être présent à l'aéroport de départ au minimum 3h30 avant l'heure du départ. Le CSE décline toute responsabilité en cas d'arrivée à l'aéroport tardive.

Cas particulier : La priorité pour le pré-acheminement reste le train sauf si le pré-acheminement vers l'aéroport est proposé par l'agence dans le cadre de la garantie air - air ou train + air. C'est la commission qui retiendra ou non cette possibilité en fonction des conditions proposées par l'agence de voyage.

Concernant les conditions Générales de Vente :

Les conditions générales de vente du voyage proposé par le CSE Réseau dépendront des conditions d'annulation du voyageur retenu par la commission des marchés. En plus de cela, la commission voyages décide d'instaurer une pénalité d'un montant de 55€.

5 - Quels Voyages pour le second semestre 2025 ?

Trois destinations ont été proposées :

- La Casamance (Sénégal) : 10j/9 nuits

Trois devis ont été demandés et étudiés. La commission voyages propose à la commission des marchés de retenir l'agence Vision du Monde pour la période du 7 au 16 novembre 2025 et Vision Éthique du 21 au 30 novembre. Deux séjours en immersion pour 14 participants chacun.

- New York : 6j/5 nuits

Vu l'engouement pour le voyage à New York de 2024, la commission décide de proposer une nouvelle fois cette destination en 2025 mais cette fois-ci hors période de Noël car très chère. (Novembre et début décembre)

- Séville : 5j/4 nuits

La commission propose Séville comme ville européenne pour les semaines 41 ou 42, hors vacances scolaires et la semaine 44, période de vacances.

Christian LAEMMEL

Le 17 novembre 2024